# Inscription à Restoscolaire

- 1. Inscrire votre/vos enfant(s) lors des inscriptions annuelles du parascolaire (GIAP). Vous devrez utiliser un compte « vérifié e-démarches » de l'état de Genève pour accéder à la plateforme my.giap.ch et aux fonctionnalités de Restoscolaire.
- 2. Si vous avez déjà inscrit votre enfant par Internet aux dernières inscriptions du GIAP, vous aurez directement accès à votre compte, via notre plateforme my.giap.ch puisque vous avez déjà un compte « vérifié e-démarches ».
- 3. Si vous avez fait votre inscription manuellement (bulletin d'inscription papier) : Connectez-vous dès à présent sur le site www.giap.ch, puis sur l'onglet « MY GIAP », où les modalités pour créer votre compte sécurisé au portail e-démarches de l'État de Genève vous sont décrites .
- 4. Prendre connaissance de l'ensemble de la documentation transmise par courrier pour l'adhésion à Restoscolaire ou par courriel lors du renouvellement.
- Repas à payer à l'avance par e-banking, e-finance (sans frais). Vos références de paiement pour Restoscolaire sont disponibles sur my.giap.ch.

Ou

vous pouvez également nous faire une demande de bulletins de versement (prestation avec frais) en contactant Restoscolaire.

# Modification des jours de présence

#### QUE FAIRE EN CAS D'ABSENCE ?

Pour des raisons de sécurité, il est impératif d'excuser votre/vos enfant(s) sur le site my.giap.ch ou sur le répondeur du GIAP.

#### PARENTS DISPOSANT D'INTERNET

## Avant 8h00

Excuser votre/vos enfant(s) en vous connectant sur le site my.giap.ch avant 8h00. Passé ce délai, les repas non-excusés sont facturés.

## Après 8h00

Vous devez quand même excuser votre/vos enfant(s) sur le répondeur du GIAP en indiquant les nom, prénom et classe fréquentée par votre/vos enfant(s). Le délai étant dépassé, les repas sont facturés.

### PARENTS NE DISPOSANT PAS D'INTERNET

Excuser votre/vos enfant(s) sur le répondeur du GIAP en indiquant les nom, prénom et classe fréquentée par votre/vos enfant(s). Après 8h00, le délai étant dépassé, les repas sont facturés.

#### **REPONDEUR DU GIAP**

079.909.51.48

#### **ATTENTION**

Le prix d'un repas est fixé à CHF 8.40 par la commune. Dans le but de supprimer le gaspillage alimentaire, les repas non-excusés avant 8h00 seront facturés.

# Modification des jours de présence

#### QUE FAIRE EN CAS DE REPAS NON-PREVU?

Pour des raisons de sécurité, il est impératif d'annoncer la présence de votre/vos enfant(s) (repas non-prévu) sur le site my.giap.ch ou sur le répondeur du GIAP.

#### PARENTS DISPOSANT D'INTERNET

#### Avant 8h00

Annoncer le repas non-prévu de votre/vos enfant(s) en vous connectant sur le site my.giap.ch.

# Après 8h00

Annoncer le repas non-prévu sur le répondeur du GIAP en indiquant les nom, prénom et classe fréquentée par votre/vos enfant(s).

#### PARENTS NE DISPOSANT PAS D'INTERNET

Annoncer le repas non-prévu de votre/vos enfant(s) le plus tôt possible sur le répondeur du GIAP en indiquant les nom, prénom et classe fréquentée par votre/vos enfant(s).

## **REPONDEUR DU GIAP**

079.909.51.48

# Modalités de paiement

Le 1<sup>er</sup> montant à verser avant la rentrée scolaire ou le démarrage de Restoscolaire doit couvrir le prix des repas d'un mois pour chaque enfant.

Les versements suivants devront être suffisants pour que le solde à disposition soit toujours supérieur ou égal au montant de 5 repas par enfant CHF 42.- .

En cas de solde insuffisant, une alerte e-mail automatique est générée par courriel aux parents utilisant la plateforme en ligne.

Un relevé de compte correspondant à un rappel est envoyé par courrier postal mensuellement avec des frais de rappel aux familles n'ayant pas approvisionné leur compte Restoscolaire dans le délais fixé.

# Exemple de calcul de coûts :

1. Montant pour 1 enfant, 4 jours par semaine 5 repas minimum obligatoires = CHF 42.Coût des repas pour un mois : (8.40 x 4) x 4
CHF 134.40

Montant pour 2 enfants, 4 jours par semaine 5 repas minimum obligatoires = CHF 84.Coût des repas pour un mois : (8.40 x 8) x 4
CHF 268.80

2. Montant pour 1 enfant, 3 jours par semaine 5 repas minimum obligatoires = CHF 42.Coût des repas pour un mois : (8.40 x 3) x 4
CHF 100.80

Montant pour 2 enfants, 3 jours par semaine 5 repas minimum obligatoires = CHF 84.Coût des repas pour un mois : (8.40 x 6) x 4
CHF 201.60

3. Montant pour 1 enfant, 2 jours par semaine 5 repas minimum obligatoires = CHF 42.Coût des repas pour un mois : (8.40 x 2) x 4
CHF 67.20

Montant pour 2 enfants, 2 jours par semaine 5 repas minimum obligatoires = CHF 84.Coût des repas pour un mois : (8.40 x 4) x 4
CHF 134.40

# **Contact**

#### Restoscolaire

C/o Association des communes genevoises Boulevard des Promenades 20 Case postale 1276 1227 Carouge

Tél.: 058 307 84 64, les jours ouvrables Site: my.giap.ch E-mail: contact@restoscolaire.ch



Des tutoriels vidéos sont disponibles pour une meilleure utilisation :

Restoscolaire ACG
https://www.youtube.com/channel/UCnS9-QvS9NM4nn\_ktsytvQA

Pour excuser votre/vos enfant(s) ou ajouter un repas non-prévu my.giap.ch ou 079.909.51.48



